

Le Journal Qui Lutte !

Solidaires
Union syndicale
Sud Rail

Journal fédéral bimestriel de la fédération SUD-Rail

N°5- Mai / Juin 2017

Dans ce numéro

- Tous avec Nathalie !
- Le pouvoir turc les jette en prison
- 20 ans d'intersyndicale femme
- Pour nos exigences sociales, contre l'extrême droite
- Les Cheminot-e-s et les usagers payent cher
- Une nouvelle filiale grâce à l'argent public
- Forfait jours : les 35 heures, c'est vraiment fini !
- Toujours pas d'augmentations
- SFERIS, première grève reconductible
- Sûreté, toujours plus d'externalisation

Militer n'est pas un crime *Tous avec Nathalie !*

Notre amie et camarade de luttés, Nathalie Pradelle est sous la menace de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation. Son seul délit : être une militante active, déléguée SUD-Rail et être une force de résistance dans une entreprise où Militer est devenu un crime ! Notre amie est convoquée le 6 juin à 13h30 à Saint-Denis pour un conseil de Discipline où la radiation est demandée !

**Nous ne laisserons pas faire !!
Nous allons leur montrer que nous sommes unis et prêts à défendre Nathalie malgré leur simulacre de tribunaux patronaux !!**

Plus que jamais, dans un contexte d'attaques continues contre le droit du travail, les salarié(e)s ont besoin de collectifs de travail forts ; les patrons le savent et cherchent par tous les moyens à réduire au silence ceux qui remettent en cause leurs choix.

En tant que défenseur des travailleurs, nous ne nous laisserons pas bâillonner et exigeons le retrait des sanctions et des poursuites judiciaires engagées à l'encontre de tous ceux qui luttent contre la régression sociale et pour défendre leurs conditions de travail à la SNCF.

La Fédération SUD-Rail appelle l'ensemble des agents et toutes les organisations syndicales qui se mobilisent contre les lois ou accords régressifs, et contre la criminalisation du mouvement social et syndical à se mobiliser le 6 Juin pour signifier leur refus de l'autoritarisme patronal dans l'entreprise publique SNCF et exiger l'annulation des sanctions et l'arrêt des discriminations contre les militants syndicaux !



**« Nombreux, montrons
notre refus de cette
politique de répression
antisyndicale, faisons
entendre raison à la
direction ! »**

Solidaires
Sud Rail

Les militants ne sont pas cibles !

**Refusons la criminalisation
du mouvement social et syndical !**

Le Journal qui Lutte - Le journal des adhérents de la Fédération des Syndicats SUD-Rail

Fédération des Syndicats SUD-Rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques
17 Boulevard de la Libération, 93 000 Saint-Denis
☎ : 01 42 43 35 75 - 📠 : 01 42 43 36 67
✉ : sud.rail.federation@gmail.com

Direction de la publication : Willy WESNOKER
ISSN : 2554-0807
Commission paritaire : à venir
Imprimerie : Delta-Papier
Prix de vente : 0,15 €

76 jours de grève de la faim

Le pouvoir turc les jette en prison



www.laboursolidarity.org

International trade union network of solidarity and struggle

Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Rede Sindical Internacional de solidariedade e de lutas

Red sindical internacional de solidaridad y de luchas

Rete sindacale internazionale di solidarietà e di lotta

الشبكة النقابية العالمية للتضامن والنضال

www.laboursolidarity.org



Nuriye Gülmen et Semih Özakça sont en grève de la faim depuis 76 jours. Nuriye et Semih font partie des milliers de fonctionnaires que le pouvoir turc a licenciés ces derniers mois. Par cette action assumée publiquement, ils réclament l'annulation de leur licenciement et de celui de tous leurs collègues.

Pour aller plus loin

<http://www.laboursolidarity.org>

Etat de guerre contre la population kurde, attaques renouvelées contre la presse encore libre, emprisonnement de journalistes, libertés syndicales bafouées, arrestations de syndicalistes, violences policières contre celles et ceux qui ne se soumettent pas... le régime dictatorial d'Erdogan cumule les atteintes aux libertés et aux droits humains.

Au-delà de faibles remarques de forme exprimées par quelques uns, les gouvernements des autres pays s'en accommodent fort bien ; à commencer par ceux de l'Union européenne, qui persistent à légitimer ce régime, en échange de son lamentable rôle dans la répression envers les populations migrantes.

76 jours de grève de la faim ! C'est déjà un drame ! Mais comme toutes les résistances, celle de Semih et Nurize dérange les oppresseurs. La police les violemment arrêtés, et après un « procès » expéditif, ils sont maintenant emprisonnés, accusés « d'être membre d'organisation terroriste et armée » [DHKP-C]. Aucune preuve, si tant qu'appartenir à une organisation politique soit répréhensible, n'a été apporté, le dossier est vide... Mais la justice est aux ordres du pouvoir turc.

Les organisations membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes réaffirment leur solidarité avec les syndicalistes ede Turquie et plus largement avec toutes celles, tous ceux qui luttent contre la dictature d'Erdogan.

Libertés syndicales bafouées,
arrestations ... violences policières,
Erdogan cumule les atteintes aux
libertés et aux droits humains !

Les organisations membres du Réseau syndical international de solidarité et de lutte

Organisations syndicales nationales interprofessionnelles

- Central Sindical e Popular Conlutas (CSP-Conlutas) - Brésil.
- Confederación General del Trabajo (CGT) - Etat espagnol.
- Union syndicale Solidaires (Solidaires) - France.
- Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) - Burkina.
- Confederation of Indonesia People's Movement (KPRI) - Indonésie.
- Confederación Intersindical (Intersindical) - Etat espagnol.
- Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie (CGATA) - Algérie.
- Betay Ouvriye - Haïti.
- Unione Sindacale Italiana (USI) - Italie.
- Confédération Nationale des Travailleurs - Solidarité Ouvrière (CNT SO) - France.
- Sindicato de Comisiones de Base (CO.BAS) - Etat espagnol.
- Organisation Générale Indépendante des Travailleurs et Travailleuses d'Haïti (OGTHI) - Haïti.
- Sindacato Intercategoriale Cobas (SI COBAS) - Italie.
- Confédération Nationale du Travail (CNT-F) - France.
- Intersindical Alternativa de Catalunya (IAC) - Catalogne.
- Union Générale des Travailleurs Sahraouis (UGTSARIO) - Sahara occidental.
- Ezker Sindikataron Konborgentzia (ESK) - Pays basque.
- Confédération Nationale de Travailleurs du Sénégal Forces du Changement (CNTS/FC) - Sénégal.
- Independent Trade Unions for Egyptian Federation (EFITU) - Egypte.
- Sindacato Autorganizzato Lavoratori COBAS (SIAL-COBAS) - Italie.
- General Federation of Independent Unions (GFIU) - Palestine.
- Confederación de la Clase Trabajadora (CCT) - Paraguay.
- Red Solidaria de Trabajadores - Pérou.
- Union Syndicale Progressiste des Travailleurs du Niger (USPT) - Niger.
- Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNASAS) - Sénégal.
- Unión Nacional para la Defensa de la Clase Trabajadora (UNT) - El Salvador.

Organisations syndicales nationales professionnelles

- National Union of Rail, Maritime and Transport Workers (RMT/TUC) - Grande-Bretagne.
- Centrale Nationale des Employés - Confédération Syndicale Chrétienne (CNE/CSC) - Belgique.
- Sindicato Nacional de Trabajadores del Sistema Agroalimentario (SINALTRAINAL/CUT) - Colombie.
- Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP) - Algérie.
- Fédération Générale des Postes, Telecom et Centres d'appel - Union Générale Tunisienne du Travail (FGPTT/UGTT) - Tunisie.
- Trade Union in Ethnodata - Trade Union of Employees in the Outsourcing Companies in the financial sector - Grèce.
- Syndicat national des travailleurs des services de la santé humaine (SYNTRASEH) - Bénin.
- Sindicato dos Trabalhadores da Flocruz (ASFOC-SN) - Brésil.
- Organizzazione Sindacati Autonomi e di Base Ferrovie (ORSA Ferrovie) - Italie.
- Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH) - Haïti.
- Confederazione Unitaria di Base Scuola Università Ricerca (CUB SUR) - Italie.
- Confederazione Unitaria di Base Immigrazione (CUB Immigrazione) - Italie.
- Coordinamento Autorganizzato Trasporti (CAT) - Italie.
- Confederazione Unitaria di Base Credito e Assicurazioni (CUB SALLCA) - Italie.
- Syndicat des travailleurs du rail - Union Nationale des Travailleurs du Mali (SYTRAIL/UNTM) - Mali.
- Gıda Sanayii İşçileri Sendikası - Devrimci İşçi Sendikaları Konfederasyonu (GIDA-İŞ/DİSK) - Turquie.
- Syndicat National des Travailleurs du Petit Train Bleu (SNTPTB) - Sénégal.
- Asociación Nacional de Funcionarios Administrativos de la Caja de Seguro Social (ANFACSS) - Panama.
- Conseil des Lycées d'Algérie (CLA) - Algérie.
- Confederazione Unitaria di Base Trasporti (CUB Trasporti) - Italie.
- Syndicat de l'Enseignement Supérieur Solidaire (SESS) - Algérie.
- Palestinian Postal Service Workers Union (PPSWU) - Palestine.
- Union Syndicale Etudiante (USE) - Belgique.
- Sindicato dos Trabalhadores de Call Center (STCC) - Portugal.
- Sindicato Unitario de Trabajadores Petroleros (Sinutapetrogas) - Venezuela.
- Alianza de Trabajadores de la Salud y Empleados Públicos - Mexique.
- Canadian Union of Postal Workers / Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (CUPW-STTP) - Canada.
- Syndicat Autonome des Postiers (SAP) - Suisse.
- Federación nacional de trabajadores de la educación (SUTE-Chili) - Chili.

Organisations syndicales locales

- Trades Union Congress, Liverpool (TUC Liverpool) - Angleterre.
- Sindacato Territoriale Autorganizzato, Brescia (ORMA Brescia) - Italie.
- Fédération syndicale SUD Service public, canton de Vaud (SUD Vaud) - Suisse.
- Sindicato Unitario de Catalunya (SU Metro) - Catalogne.
- Türkiye DERİ-İŞ Sendikası, Tuzla et Izmir (DERİ-İŞ Tuzla et Izmir) - Turquie.
- L'autre syndical, canton de Vaud (L'autre syndical) - Suisse.
- Centrale Générale des Services Publics FGTB, Ville de Bruxelles (CGSP/FGTB Bruxelles) - Belgique.

Organisations syndicales internationales

- Industrial Workers of the World - International Solidarity Commission (IWW)

Courants, tendances ou réseaux syndicaux

- Transnational Information Exchange Germany (TIE Germany) - Allemagne.
- Emancipation tendance intersyndicale (Emancipation) - France.
- Globalization Monitor (Gmo) - Hong Kong.
- Courant Syndicaliste Révolutionnaire (CSR) - France.
- No Austerity - Coordinamento della lotta - Italie.
- Arbeitskreis Internationalismus IG Metall, Berlin (IG Metall Berlin) - Allemagne.
- Sindicato Unificado de Trabajadores de la Educación de Buenos Aires, Bahia Blanca (SUTEBA/CTA de los trabajadores Bahia Blanca) - Argentine.
- Sindicato del Petróleo y Gas Privado del Chubut/CGT - Argentine.
- UCU University and College Union, University of Liverpool (UCU Liverpool) - Angleterre.
- Solidarité Socialiste avec les Travailleurs en Iran (SSTI) - France.
- Basis Initiative Solidarität (BASO) - Allemagne.
- LabourNet Germany - Allemagne.
- Resistenza Operaia - operai Fiat-Irisbus - Italie.

NURIYE ET SEMITH ONT PU TRANSMETTRE UN MESSAGE AVANT LEUR INCARCÉRATION

Nuriye : « Bonjour, nous attendons la décision. Ils n'ont rien trouvé comme question à poser. La seule chose sur laquelle ils nous ont questionnés, était nos publications sur les réseaux sociaux, qui seraient à caractère 'criminel'. Il n'y a pas eu d'autre question. Mais nous pensons qu'ils choisiront de nous emprisonner. Parce que l'ordre doit venir du haut, c'est évident. Je vais répéter une chose

que je dis souvent : même si vous entassez tout votre arsenal devant une personne qui refuse de se plier, cela ne suffira pas à la soumettre. Oui, ils peuvent nous mettre en prison aujourd'hui, même s'ils n'ont aucun motif pour cela, nous le savons. Mais nous continuerons à refuser de nous plier, aussi en prison. C'est pour cela qu'ils sont sans espoir. La résistance se poursuivra, pour nous, derrière

les murs. J'invite encore une fois, celles ceux qui sont dehors, à résister. Nous allons bien, nous continuerons à être bien. Je vous salue toutes et tous et envoie mes amitiés ».

Semih : « Ces répressions, menaces d'arrestation, emprisonnements, prouvent leur désespoir. Ils ne peuvent pas nous enlever notre droit de demander notre travail. Quoi qu'il se passe, nous garderons espoir et nous continuerons toujours à lutter jusqu'à la victoire ».

Pour l'égalité des droits



20 ans d'intersyndicale femme

À l'origine de ces intersyndicales, il y a le constat partagé par quelques femmes syndicalistes (qui se retrouvent dans des collectifs et associations féministes tels que la CADAC* ou le CNDF*) qu'il est urgent de penser le rapport entre syndicalisme et féminisme ; urgent aussi de voir ce qui est commun dans leurs organisations syndicales respectives, les difficultés qu'elles y rencontrent. Et de voir aussi comment il est possible d'être plus fortes ensemble pour faire changer les choses sur les lieux de travail mais aussi dans leurs organisations. Elles partent toutes des mêmes constats : les inégalités entre femmes et hommes perdurent dans le monde du travail. Mais elles se rendent compte également, au gré de leurs échanges, que les femmes n'ont pas toute leur place dans leurs organisations respectives ; que le patriarcat ne s'arrête pas à la porte du local syndical et qu'il n'est pas spécifique à telle organisation ou telle autre.

D'où la nécessité d'ouvrir le débat de manière interprofessionnelle et intersyndicale pour nourrir collectivement les réflexions, d'échanger sur les pratiques et s'enrichir des pratiques des unes et des autres. Evidemment durant ces 20 ans les sujets ont été diversifiés et ont largement dépassé les questions d'inégalités au travail ou dans les syndicats. Les trois structures organisatrices travaillent ensemble pour choisir les thèmes abordés, rechercher les intervenants et intervenantes, et se partagent les temps de présentation et d'animation des deux journées d'intersyndicales. Tout ceci avec la recherche perpétuelle du consensus de manière à ce que ces journées soient réellement le fruit d'une réflexion et d'une préparation collectives.

Ces intersyndicales Femmes sont, pour celles qui y participent, une bouffée d'air frais, un vrai temps de respiration, un temps ouvert et bienveillant durant lesquelles chacune peut apprendre et s'exprimer sur des sujets tels que les conditions de travail, la santé, les retraites, les femmes immigrées, l'Europe, l'égalité professionnelle, la précarité, les violences, l'utilisation et la marchandisation du corps des femmes, le langage et bien sûr le syndicalisme.

La question qui peut se poser est la suivante : pourquoi une telle longévité là où d'autres cadres unitaires nés dans la même période se sont étiolés ou ont même cessé d'exister ? La réponse tient peut-être tout simplement au sujet traité. En effet, malgré l'importance et la légitimité du combat féministe, celui-ci est encore largement sous-estimé, voire nié dans les structures syndicales. On le sait, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une priorité (en tout cas dans la pratique) dans nos organisations. Comme on l'entend souvent, c'est la cinquième roue du carrosse et il n'y a pas d'enjeu immédiat si l'on réfléchit en terme d'appareil syndical. Le combat féministe n'est pas à même, en tout cas pour l'instant (!), de renverser significativement les équilibres syndicaux ou de bouculer le paysage syndical. Ce qui peut paraître paradoxal, dans le sens où il concerne pourtant l'ensemble des organisations qui ont, en leur sein, à réflé-



chir aux mêmes problématiques (tant sur l'aspect de la prise en charge des questions femmes au travail, que sur l'aspect interne par rapport à la place des femmes et leur prise en compte dans les structures syndicales). Dans beaucoup de structures (quelque soit l'étiquette), débattre des questions féministes, réfléchir à des solutions et les imposer relève encore du combat, parfois quotidien. Les journées intersyndicales sont aussi des moments où l'on se tient chaud, conscientes que l'on rencontre les mêmes difficultés sur ces questions, que l'on soit à la CGT, à la FSU ou à Solidaires. Loin des propos et comportements sexistes ou du paternalisme... auxquels nous sommes confrontées partout, tous les jours.

Il n'a pas toujours été simple de préparer et d'animer ces journées. On peut dire, sans faire injure à qui que ce soit, que les intersyndicales femmes ont, pendant longtemps, plus été portées par Solidaires que par les autres organisations (les quelques syndicats CFDT ont, au fil des années disparu). Cela s'est traduit notamment en terme de participation à ces journées durant lesquelles le poids de chaque organisation n'était pas proportionnel à son nombre de représentantes dans la salle. Pour autant les féministes de la CGT, de la FSU et de Solidaires ont refusé de se décourager. Elles ont eu, et ont encore, à cœur de porter le combat féministe au sein du mouvement syndical. Conscientes qu'il n'est pas de transformation sociale possible sans l'éradication du patriarcat. Et cela ne peut être rendu possible que par une prise en charge collective, transversale et unitaire.

En mars 2017, les intersyndicales femmes ont eu 20 ans. Créées à l'initiative de la CGT, de la FSU, du G10/Solidaires (et quelques syndicats de la CFDT à l'époque), ces journées qui se situent chaque année autour du 8 mars (Journée internationale de luttes pour les droits des femmes), sont un rendez-vous incontournable pour les militantes (et quelques militants) souhaitant faire coïncider leurs militantismes syndical et féministe. C'est un moment de formation, de débats et d'échanges où chercheuses, universitaires et syndicalistes d'ici et d'ailleurs prennent le temps de se poser et de réfléchir à l'impact du patriarcat dans leur vie de tous les jours et les moyens de luttes et d'actions à mettre en œuvre pour le combattre.

Pour aller plus loin

La CADAC - Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception - regroupe, depuis 1990, des organisations associatives, syndicales et politiques.

Le CNDF - Collectif National pour les Droits des Femmes - est aussi constitué d'organisations associatives, syndicales et politiques ; il s'est constitué après la manifestation du 25 novembre 1995, qui à l'orée du mouvement social des semaines suivantes, a rassemblé 40 000 personnes dans la rue. Il se fixe comme objectif de faire passer dans les faits, dans la pratique, l'égalité formelle que les femmes ont conquise durant tout le vingtième siècle.



8 mars 2017, journée internationale de luttes des femmes. Pour l'égalité des droits ! **Solidaires**

1er Mai 2017

Pour nos exigences sociales Contre l'extrême droite

Dans la continuité de la lutte quotidienne qu'elle mène depuis des années contre l'extrême droite, Solidaires réaffirme que pas une voix ne doit aller au FN. Ce parti base sa politique sur la « préférence nationale », le racisme et le repli nationaliste, incompatibles avec nos valeurs. Elle représente à ce titre un danger majeur pour tous ceux et celles qui veulent continuer à vivre et travailler ici ensemble. Marine Le Pen se présente comme la candidate « anti-système », en défense du « peuple » et des « laissés-pour-compte » de la crise, mais le projet politique qu'elle incarne

est avant tout celui d'un nationalisme exacerbé qui ne remet en cause ni le capitalisme, ni le libéralisme qui alimentent depuis des années les inégalités et la précarité. Sa position contre les augmentations du SMIC et des salaires, sa défense du patronat en font une adversaire que ne peut cacher son affichage en défense de l'emploi pour les seuls français-es.

Pas une voix pour le Front National

L'alternative n'est pas la continuité avec les politiques des précédents gouvernements qui ont conduit à l'exaspération sociale et au renforcement de l'extrême droite : remises en cause du droit du travail avec le passage en force de la « loi Travail », attaques contre la protection sociale et les services publics, poursuite des politiques européennes d'austérité et de libre échange, etc... On nous promet pour demain la réduction du nombre des fonctionnaires et des budgets publics, des lois travail bis et ter, une car-macronisation et une ubérisation de la société, c'est à dire des services bas de gamme qui s'adressent aux plus pauvres tout en remettant en cause

les contrats de ceux et celles qui travaillent. Et c'est sans compter le déferlement attendu des accords « offensifs » de défense de l'emploi qui visent à faire accepter entreprise par entreprise les reculs sociaux.

Pas de soutien à une politique libérale et répressive

Le 1er mai est la journée internationale des travailleuses et travailleurs, Partout elles et ils portent des revendications pour améliorer leur vie et défendre leurs droits et leur liberté. Partout elles et ils luttent pour le droit de grève, le droit de manifester, le droit de s'organiser. Elles et ils luttent contre les reculs sociaux et pour obtenir de nouveaux droits. Partout elles et ils s'opposent aux discriminations et au racisme.

Un 1er mai international de luttes

Nos revendications restent entières et nous sommes dans la lutte aux côtés des travailleuses et travailleurs quel que soit le gouvernement, notre engagement dans la lutte sur la loi travail l'a montré comme d'autres avant. C'est la valeur de notre indépendance par rapport aux partis politiques et aux pouvoirs. C'est le sens aussi de notre engagement dans la campagne « nos droits contre leurs privilèges » où, avec d'autres mouvements sociaux, nous voulons construire une société plus juste, égalitaire, débarrassée des oppressions et des discriminations et respectueuse de la planète. Quand nous luttons pour l'égalité des droits et au côté des sans-papiers et demandeurs d'asile, contre l'injustice, pour la sécurité et la santé au travail, pour une amélioration concrète de nos droits et une meilleure répartition des richesses, nous luttons réellement contre la montée du fascisme et l'instrumentalisation de la misère sociale. Et c'est cela que nous allons continuer.

Lutter avant, pendant, et après les élections

Union syndicale

Solidaires

contre TOUS les fascismes qu'ils soient nationalistes ou religieux

www.solidaires.org

FERROVIAIRE

La réforme du ferroviaire et les Contrats SNCF/Etat

Les Cheminot-e-s et les usagers payent cher !



(Crédit Photo : SUD-Rail)

La loi du 04 août 2014 dite de réforme du ferroviaire, a prévu que soit établi un contrat entre l'Etat et chacun des EPIC. Ainsi trois contrats – deux opérationnels avec SNCF-Réseau et SNCF Mobilités et un « contrat-cadre » avec l'EPIC de tête SNCF pour l'ensemble du Groupe Public Ferroviaire - ont été conclus, difficilement, pour une durée de dix ans et comportent une clause de rendez-vous tous les trois ans.

Dans le cadre du fameux « groupe indissociable et solidaire », nous pourrions avoir un seul contrat entre l'Etat et la SNCF ; revendication que la fédération SUD-Rail porte et qui ferait gagner du temps et de l'argent !

La signature de ces contrats a pris du retard ; non pas que les pouvoirs publics et les directions SNCF aient pris en compte nos revendications, mais à cause de l'avis de l'ARAFER qui a jugé

(ARAFER) avait comme mission de faire en sorte que le chemin de fer fonctionne bien, nous aurions pu nous réjouir de ces remarques et attendre avec impatience des solutions concrètes pour sortir de cette impasse. Malheureusement, il n'en est rien puisque cette machine bureaucratique a comme dogme de séparer au maximum le Gestionnaire d'Infrastructures et SNCF Mobilités et de demander la suppression de l'EPIC de tête. Sur la situation de

l'EPIC de la tête, la seule chose qui l'intéresse est de savoir comment les gains de productivité vont être réalisés d'ici 2020.

Faire payer la dette publique du système ferroviaire aux travailleuses et travailleurs du rail en amplifiant les restructurations et les suppressions d'emplois et aux usagers depuis que les trafics ferroviaires doivent payer le cout complet intégrant la charge financière de la dette : voilà la stratégie de ces contrats ! La fédération SUD-Rail a émis un avis négatif à ces contrats stratégiques. Pendant ce temps-là, les représentant-es de l'UNSA et de la CFTD ont approuvé cette stratégie mais qui cela étonnera encore.

Avant que le système ferroviaire français soit totalement asphyxié, il est urgent que l'Etat reprenne la dette issue de choix politiques et donc de la responsabilité des pouvoirs publics.

Pour aller plus loin

A lire et à diffuser, la « Lettre Economique » rédigée par nos élus dans les Conseils d'Administration, le Conseil de Surveillance, au Comité Central du GPF, le Comité de Groupe ...

La lettre économique SUD-Rail

Contrairement à ce que l'on peut penser, la lettre économique n'est pas un document interne à la SNCF. Elle est destinée à être diffusée à l'ensemble des cheminot-e-s et usagers. Elle est rédigée par nos élus dans les Conseils d'Administration, le Conseil de Surveillance, au Comité Central du GPF, le Comité de Groupe ...

Contrairement à ce que l'on peut penser, la lettre économique n'est pas un document interne à la SNCF. Elle est destinée à être diffusée à l'ensemble des cheminot-e-s et usagers. Elle est rédigée par nos élus dans les Conseils d'Administration, le Conseil de Surveillance, au Comité Central du GPF, le Comité de Groupe ...

Transfert d'argent sur le dos des cheminot-e-s

La loi de réforme du ferroviaire a prévu que soit établi un contrat entre l'Etat et chacun des EPIC. Ainsi trois contrats – deux opérationnels avec SNCF-Réseau et SNCF Mobilités et un « contrat-cadre » avec l'EPIC de tête SNCF pour l'ensemble du Groupe Public Ferroviaire - ont été conclus, difficilement, pour une durée de dix ans et comportent une clause de rendez-vous tous les trois ans.

Transkéo

Une nouvelle filiale grâce à l'argent public

LIQUIDATION TOTALE



La SNCF a fait le choix de créer une filiale pour l'exploitation de la ligne T11. La première phase (Tangentielle Nord) concerne la mise en service en juillet 2017 d'un tronçon central entre Epinay sur Seine et Le Bourget : ligne nouvelle de deux voies et intégrées au Réseau Ferré National.

La privatisation de cette ligne, qui est un test pour tous libéraux rêvant de l'ouverture à la concurrence, ne respecte pas l'article 99 du contrat liant le STIF et la SNCF : « SNCF Mobilités s'engage à continuer à lutter contre toute forme de dumping social dans le monde

du transport car aucune forme de concurrence ne doit s'appuyer sur une régression du modèle social des salariés sous statut ». En usant de sa malhonnêteté récurrente, la direction SNCF a décidé, en décembre 2016, de changer le capital de cette filiale (51% du capital pour SNCF Mobilités et 49% pour Kéolis) ce qui lui permet de sous-traiter l'exploitation encore plus facilement : sans effectuer d'appel d'offre et de permettre à la filiale de circuler sous le certificat de sécurité de la maison mère.

Plus la date de mise en service, plus la pression monte ! Pour SUD-Rail, le recours à une filiale de droit privé reste totalement injustifié et ne sert qu'à tirer vers le bas les conditions de travail des travailleurs/ses du rail. La fédération SUD-Rail ne s'interdit pas d'estimer en justice s'il n'y a pas une reprise de l'explo-

tation du T11 Express par la SNCF et l'embauche directe des salarié-es de Transkéo dans l'EPIC SNCF. Nous soutenons les collègues de cette filiale qui revendiquent le respect de leurs droits (conditions d'utilisation, déroulement de carrière, formation professionnelle, etc.)

Continuer à se battre pour un même statut et une même réglementation du travail pour l'ensemble des travailleurs/ses du rail ; voilà l'une de nos armes face à la privatisation.

FÉDÉRATION ET LIAISONS NATIONALES

Liaison Encadrement

Forfait jours : Les 35 heures, c'est vraiment fini !

Les quiproquos et les malentendus se multiplient dans l'encadrement avec les premières annonces sur le forfait-jours. Quand ce n'est pas du chantage à l'éviction du poste tenu en cas de refus d'acceptation de la convention individuelle de forfait. Après la onzième table ronde du mardi 7 décembre 2016, les négociations ont été unilatéralement interrompues par les patrons SNCF, alors que de nombreux points n'avaient pas été abordés (sort des agents à la qualification D, charge de travail, etc...). Le 1^{er} mars 2017, une douzième table ronde était soudainement convoquée pour aboutir à la signature par la CFDT et l'UNSA d'un accord le 17 mars. Ces deux organisations dites « réformistes », mettent fin à la durée du travail en heures pour l'encadrement en supprimant les garanties collectives jusqu'alors inscrites dans la réglementation du travail de tous les cheminot-e-s.

Le forfait-jours a été instauré dans les trois EPIC SNCF par l'article 45 de l'accord d'entreprise du 14 juin 2016 signé par les « régressistes » de l'UNSA et de la CFDT (au désavantage des travailleurs). Cet article 45 stipule qu'« En ce qui concerne le personnel d'encadrement, une négociation spécifique est déjà engagée, en vue de mettre en place un dispositif de forfait en jours qui garantisse le nombre de repos actuel et une durée normale de travail, conforme à la durée annuelle du travail prévue par l'accord d'entreprise. Pour les autres salariés qui ne relèvent pas du périmètre défini par l'accord et ceux qui ne relèvent pas d'une convention collective de forfait, les dispositions du présent accord s'appliquent ».

Dès lors qu'il s'agissait, lors de cette négociation « spécifique », de discuter de la seule mise en place du système de forfait-jours dans la continuité de l'accord du 14 juin 2016 et qu'aucune autre modalité comme le forfait-heures qui se rapproche davantage du système existant n'était possible, la Fédération SUD-Rail avait donc pour but

d'obtenir des garanties réelles afin d'éviter les dérapages et les dérives constatées dans les autres entreprises sur la mise en place du forfait-jours.

Le forfait-jours est un instrument de flexibilité qui permet de déroger aux 35 heures.

Une des lois Aubry, celle du 19 janvier 2000, a trouvé une astuce pour le temps de travail des cadres : ne plus compter les heures de travail ! Le forfait annuel en jours consiste à décompter le temps de travail en jours travaillés, et non plus en heures, et permet ainsi de déroger à la durée légale hebdomadaire de 35h (art. L. 3221-48 du code du travail).

Comment, dès lors, respecter la durée annuelle du travail fixée à 1589 heures (article 2 de l'accord du 14 juin 2016) en effectuant 10 heures par jour ? L'équation est insoluble !

La convention individuelle de forfait au choix. Qui y croit ?

Les cheminot-e-s qui seront soumis-e-s au régime du forfaits-jours devront signer au préalable une convention individuelle de forfait. Que se passera-t-il en cas de refus d'être soumis au forfait-jours ? Le forfait-jours est une **spécificité du droit français** qui frise en permanence l'incompatibilité avec le droit européen. Sa mise en place a entraîné tellement d'abus dans les entreprises que la jurisprudence a dû encadrer les excès patronaux. C'est pourquoi l'article L3121-55 du code du travail **exige qu'il y ait une convention écrite** et que l'article L. 3151.56 du Code du Travail dispose que **le forfait-jours est une faculté et non une obligation pour ceux qui remplissent les conditions d'éligibilité.**

Pourtant, outre le fait que la signature d'une convention individuelle de forfait est bien l'acceptation juridique du renoncement à une durée du travail, qui peut croire aujourd'hui que le fait de refuser un poste étiqueté « Forfait-Jour » n'aura aucun impact sur son parcours professionnel ou son déroulement de carrière ?

Une mise en place en force !



La direction convoque des « Instances de Coordination » des CHSCT sur le périmètre des Comités d'Entreprise, voire des activités, pour être consultés sur « les catégories de postes éligibles ». Pourtant, l'article 3 de l'accord « forfait-jours » reprend bien « le CHSCT » et non un regroupement des CHSCT ! La Fédération SUD-Rail ne peut que condamner cette méthode qui vise à déposséder les CHSCT locaux, pourtant les mieux à même de pouvoir juger de la charge de travail des postes, de leurs prérogatives. La liste des postes éligibles sera présentée au CHSCT pour seule information... Un véritable déni de

démocratie sociale auquel sont désormais habitués la direction, l'UNSA et la CFDT.

Mais pour les dirigeants, pas question de laisser de latitude aux CHSCT et aux délégués du personnel pour suivre les situations et pour prendre des mesures quand ils constatent des abus.

La Fédération SUD-Rail ne peut que se désoler qu'un tel accord, avec si peu de garanties pour les salariés concernés, ait pu être validé par des organisations dites syndicales ! Il s'agit là d'une régression historique...

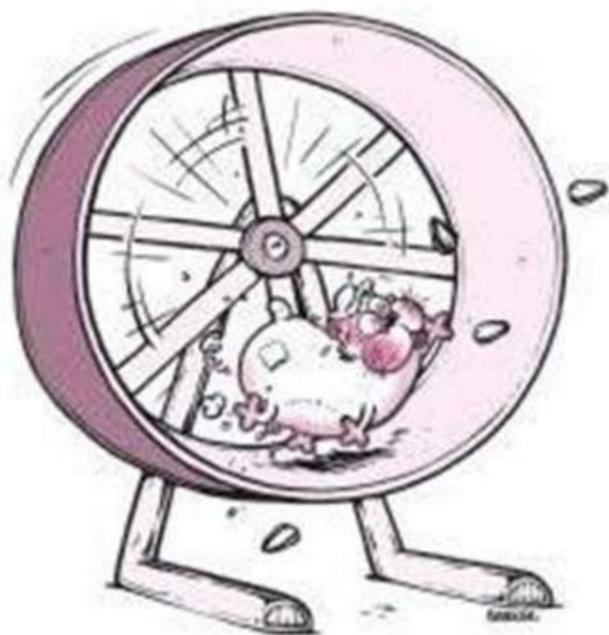
FÉDÉRATION ET LIAISONS NATIONALES

Liaison Personnel CE/CCGPF

Commission paritaire

Toujours pas d'augmentation

TRAVAILLER PLUS POUR TRAVAILLER PLUS



Une réunion de la Commission paritaire s'est tenue le 11 mai. Les « négociations salariales » étaient le principal point de l'ordre du jour. Mais lors de cette réunion, le collège employeurs a décidé d'attendre ce que décidera la SNCF pour les cheminot-es. Des salarié-es de CE et du CCGPF se sont mobilisé-es pour accompagner leurs représentant-es et faire entendre leur colère.

métiers de la grille des salaires et de sa nécessaire évolution.

Des propositions, nous en avons, le collège employeurs les connaît bien puisque cela fait des années que nous les portons en commission paritaire. Mais s'il faut lui répéter pour qu'il se décide à les entendre, nous le ferons sans souci !

Mettre à jour la Convention collective et le Référentiel des métiers : nous avons des choses à dire !

Les prochaines élections à la SNCF auront lieu fin 2018, sans doute avec des CE aux contours différents de ceux d'aujourd'hui, pour cause de « réforme territoriale » et sans doute de nouvelles « réorganisations » de la SNCF. Afin d'anticiper d'éventuelles « fusions de CE », le collège employeurs va lancer une étude sur le sujet.

Se préparer à une nouvelle réorganisation des CE

Lors des Négociations annuelles obligatoires du CCGPF du mois de mars, la direction a, une nouvelle fois, renvoyé la balle à la Commission paritaire. Parce que ce petit jeu de pingpong entre les CE/CCGPF et la Commission paritaire devient insupportable, **une délégation de salarié-es du CCGPF a décidé de s'inviter à la réunion de la Commission paritaire du 11 mai**. Cette délégation était accompagnée de collègues de Dijon et de PSE, et soutenue par des débrayages dans les maisons familiales. A Bordeaux aussi, les collègues se sont mobilisé-es, ont débrayé et ont été reçus par leur direction.

Le collège employeurs doit entendre la colère des salarié-es

Cela a permis de faire entendre l'inquiétude des salarié-es, concernant

l'avenir des CE, des activités sociales et des emplois. Mais cela a aussi permis de faire entendre la colère des salarié-es concernant la situation actuelle :

- Une grille des salaires qui date du siècle dernier
- Les deux premiers coefficients qui sont inférieur au SMIC. Ce qui a pour conséquence que de plus en plus de salarié-es ont un salaire de base en dessous de SMIC et à qui l'on ajoute une indemnité différentielle pour atteindre ce minima légal
- Une valeur du point qui n'a pas évolué depuis 3 ans □ Un accord a minima pour la complémentaire santé.
- □ Un effectif CDI qui s'érode d'année en année mais à qui l'on demande toujours plus de compétences, de capacités d'adaptation sans pour autant de reconnaissance salariale... ni même bien souvent de reconnaissance tout court.
- Certain-es salarié-es voient leur net imposable diminuer au fur et à mesure que leur ancienneté augmente, du fait de l'augmentation des cotisations prévoyance !

Lorsque l'on est syndicaliste, on ne peut se comporter comme un patron face aux Personnels CE. Là aussi, nos revendications doivent guider notre politique dans les CE !

Une table ronde salariale doit avoir lieu à la SNCF à la fin du mois de juin. Alors, plutôt que de montrer l'exemple et de démontrer qu'une autre politique salariale que celle de Pépy est possible, nos employeurs-syndicalistes ont annoncé qu'ils se contenteraient de répercuter aux personnels des CE et du CCGPF les mesures que la SNCF déciderait pour les cheminot-s... mesures qu'ils risquent bien de dénoncer à juste titre si comme les années précédentes, elles sont insuffisantes ou même inexistantes.

Pourtant, la situation salariale des salarié-es des CE et du CCGPF s'aggrave d'année en année. Nous avons perdu l'équivalent de 6 % de pouvoir d'achat sur 5 ans. Soit 90 euros par mois sur la base d'un salaire de 1 500 euros. L'augmentation des différentes cotisations, notamment celle de Mutex, ont accentué ce phénomène. Le refus du collège employeurs de prendre en charge plus de 50% de la cotisation de la mutuelle, c'est-à-dire de faire au moins autant que la SNCF pour les contractuel-les, a été un nouveau coup porté à notre pouvoir d'achat.

Nos employeurs-syndicalistes se contentent d'imiter la SNCF

Début mars, la SNCF a décidé d'attribuer une prime d'environ 400 euros aux cheminots (401 pour les agents de

SNCF mobilités, 367 pour les agents de Réseau et 489 pour ceux de l'Epic de tête), qui a été versée sur leur paie du mois d'avril.

Dès cette annonce connue, SUD-Rail a demandé que les personnels des CE et du CCGPF perçoivent cette gratification à la même date.

Le collège employeurs a fait de savants calculs, et a décidé que cette gratification qui serait accordée aux personnels des CE et du CCGPF au mois de mai serait de 393 euros... soit moins que la plupart des cheminots, ce qui est quand même un peu mesquin.

Une gratification exceptionnelle de 393 euros et une augmentation de 50 euros pour la gratification de vacances

Le collège employeurs a annoncé que la Convention collective allait être « remise à jour » : il ne s'agit pas de la renégocier, mais simplement d'y intégrer les différents avenants qui ont pu être signés et les modifications législatives qui ont eu lieu depuis 2010.

Le collège employeurs souhaite retravailler le « référentiel des métiers » et invite les organisations syndicales à « faire des propositions ». Nous avons rappelé que pour SUDRail, il n'est pas possible de dissocier le référentiel des

Nos employeurs-syndicalistes ne peuvent pas se contenter de reproduire la politique salariale de la SNCF, refusant toute augmentation de la valeur du point, mais accordant de temps en temps des « gratifications exceptionnelles ».

Nos employeurs-syndicalistes ne peuvent pas se contenter de dire « nous ne savons pas quel sera l'avenir du CE » pour refuser toute évolution de nos salaires.

Ils doivent changer leur attitude et cesser de faire du personnel la variable d'ajustement budgétaire oh combien commode !

Liaison Entreprises Ferroviaires Privées

SFERIS

Première grève reconductible

L'entreprise Sferis a été créée en 2012 par la SNCF afin de contourner le recrutement de personnels à statut pour les travaux d'entretien de l'infrastructure ferroviaire (voies, caténaires, signalisation électrique, etc.). En quelques années cette filiale a connu un développement rapide pour atteindre cette année plus de 800 salariés.

Lors des élections professionnelles de 2014, la récente section SUD-Rail devenait majoritaire au sein de l'entreprise en recueillant 51% des voix au comité d'entreprise et bousculait le train-train des premières années de l'entreprise.

En 2016, alors que les NAO se déroulent en

pleine mobilisation contre la loi travail et pour imposer une convention collective du ferroviaire de haut niveau, plusieurs appels à la grève au sein de cette entreprise sont initiés pour la première fois par la section SUD-Rail mais c'est à partir du 19 mars 2017 que se déroule la première grève reconductible de ce secteur sur fond de remise en cause de plusieurs acquis salariaux, mais aussi de ras le bol face aux conditions d'hébergement (la très grande majorité des salariés sont affectés sur des chantiers itinérants sur tout le territoire).

« Pour préserver les profits de quelques-uns, gouvernements et directions imposent chômage, précarité, pauvreté et détruisent les acquis de la lutte ! »

Après une semaine de grève et le blocage de nombreux chantiers, la direction accepte de rouvrir des négociations mais refuse de discuter des mesures salariales puisque CGT et CGC ont d'ores et déjà annoncé leur signature des NAO ! Quelques engagements sont pris visant à rapprocher les salarié-es de leur lieu de domicile ou d'améliorer leurs conditions d'hébergement mais les salarié-es ont démontré leur capacité d'action et préparent leurs futures mobilisations !



Liaison SUGE

Sûreté, toujours plus d'externalisation

Lors du Conseil de Surveillance SNCF d'Avril, les administrateurs/rices devaient donner leur avis concernant le document de référence et de tarification des prestations de sûreté.

Le représentant SUD-Rail a émis un avis négatif puisque ce référentiel ne fait qu'accentuer l'autonomie et l'isolement de la direction de la Sûreté, mais surtout des cheminotes et cheminots

concerné-es au sein du groupe public ferroviaire, au lieu de renforcer cette filière au sein de la SNCF. Cette séparation dogmatique ajoute une rigidité supplémentaire – que les agents de la Surveillance Générale

(SUGE) rencontrent quotidiennement sur le terrain - et une augmentation inévitable des coûts de transaction, du fait des nécessaires prestations croisées entre services, entre EPIC, entre filiales.

Il suffit de regarder les objectifs que les patrons se sont donnés pour 2018 :

- Mise en œuvre de nouveaux outils internes ; pour le pilotage et pour le suivi des prestations
- Mise en place d'une équipe dédiée de chargés d'affaires ;



- Développement des outils de reporting

de l'externalisation ?

Dans cette vision marchande de la sûreté, nous voyons apparaître des conventions tripartites avec trois Conseils Régionaux « afin de disposer de services de sûreté sur leurs territoires » : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Hauts-de-France. Plus concrètement, sur le terrain, nous aurons des agents de la SUGE qui travaillent pour la Région, qui prennent leurs « ordres » de la Région, et qui doivent porter « la marque » de la Région. Et ceci n'est pas

Pour la fédération SUD-Rail, il faut un débat au sein de l'entreprise, et des décisions, sur la sûreté ; et, par la même occasion, un état des lieux par brigade doit être établi, afin de vérifier que les moyens soient présents sur l'ensemble du territoire pour assurer ces missions d'intérêt public.

Pour notre syndicalisme de transformation sociale, une nécessité :
Un Service Public fort !
Un Service Public de qualité !
Un Service Public partout !

Sud^{Rail}

Union
syndicale
Solidaires

**NON À LA RÉPRESSION
ANTISYNDICALE !**

**MILITER
N'EST PAS
UN CRIME!**

**solidarité
avec Nathalie**

**6
JUIN**

**TOUS DEVANT LE CAMPUS RÉSEAU
À SAINT-DENIS À PARTIR DE 11H30**

*pour refuser la criminalisation
du mouvement social et syndical
et exiger l'annulation des sanctions*